

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **9 NOVEMBRE 2021**

Délibération CA 2021 / 11 / 09 – 5

Point 10 de l'Ordre du Jour :

AJUSTEMENT de la NOTICE relative au DISPOSITIF d'INTÉRESSEMENT de L'UNIVERSITÉ de LORRAINE
Document transmis aux Administrateurs ★ ANNEXE 5

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'ajustement de la notice relative au Dispositif d'Intéressement de l'Université de Lorraine, consistant dans son extension aux personnels de l'Établissement ne bénéficiant pas d'un régime indemnitaire (modification des critères d'éligibilité).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	24
Présents	18
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	3
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 10 novembre 2021



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 15 NOV. 2021**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 10 novembre 2021**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 15 NOV. 2021**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.